

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2020

Excusée : Florence Houssin Tourane (bon à pouvoir à Francis Guillon).

Absents : Frédéric Métais, Anita Pouzin

Secrétaire : Pascal Gagnet

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil.

1 – Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération et de prendre note que la présente délibération fera l'objet conformément au code de l'urbanisme d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,

- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé sera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

2 – Contrat de ruralité au titre des financements DETR/DSIL 2020 – Modification de l'estimatif

Après vote, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de travaux d'accessibilité du groupe scolaire dont le plan de financement serait celui-ci :

DETR/DSIL	78 907 €
Autofinancement	78 907 €

et de solliciter l'attribution du contrat de ruralité au titre des financements DETR/DSIL pour l'année 2020.

3 – Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Fonds Ecole pour les travaux d'accessibilité du groupe scolaire

Après vote, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les 2 tranches de travaux d'accessibilité du groupe scolaire avec le plan de financement qui pourrait être le suivant :

Etat	92 475 €
Région Fonds école	30 456 €
Autofinancement	80 111 €

Et de solliciter l'attribution d'une aide financière auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du Fonds Ecole pouvant s'élever à 30 456 €.

4 – SyDEV – Définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation programmée du parc d'éclairage public et consécutif aux visites de maintenance

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention unique de rénovation de l'éclairage public n°2019.ECL.0916 prévoyant un montant maximum de participation de notre collectivité de 2 000,00 € pour l'année 2020.

5 – Convention de partenariat 2020 avec Multi'service

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'année 2020, de préciser que le montant annuel ne dépassera pas 15 000 € et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6 - Questions diverses

Tableau des permanences des élections municipales des 15 et 22 mars 2020